

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DES P'TIT PRUNEAUX

Article 1

Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Junior.
Le tournoi se déroulera selon les règles de l'I.B.F. et de la FFBaD, **les 21 et 22 juin 2025.**

LA REALISATION DES TABLEAUX AURA LIEU LE SAMEDI 14 JUIN 2025.

Article 2

Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.
Tous les participants doivent être en règle avec la FFBaD et être en possession de leur licence 2024/2025 le jour du tirage au sort.

Ce tournoi jeunes est ouvert aux catégories NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3

Article 3

Tout joueur devra être en règle de sa licence sur poona, (y compris pour les surclassements) le jour du tirage au sort.

Article 4

Le comité d'organisation du tournoi avec l'accord du juge-arbitre se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits était insuffisant, et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Article 5

Les tableaux proposés sont : le samedi 14 juin 2025 les simples dames, les simples hommes et les mixtes, et le dimanche 22 juin 2025 les doubles dames et les doubles hommes des **catégories NC, P, R, N**

Tous les tableaux seront constitués de **poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants** sauf exception.

Article 6

L'inscription pourra se faire au maximum sur **2 tableaux (la combinaison simple et mixte est impossible).**

Les droits d'inscriptions s'élèvent à 17 euros pour un tableau et 21 euros pour 2 tableaux.

Pour les inscriptions en « recherche » ou « X » sur un tableau de double ou de mixte, le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel.

Article 6 bis

Le comité d'organisation ayant un nombre de places limités par tableau, nous donnerons donc priorité aux premiers engagements reçus correctement remplis (**et ceci par tableau**) et réglés.

Nous serons peut être amené à ne prendre qu'un seul tableau pour ce joueur si l'autre tableau concerné est déjà complet.

Article 7

Les horaires indiqués sont impératifs : tout joueur doit absolument être présent 30 minutes avant le début de chacun de ses matchs prévus sur l'échéancier. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel.

Tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Article 8

En cas de forfait, après la confection des tableaux (Samedi 14 Juin 2025) les droits d'engagement resteront acquis au Comité d'Organisation.

Article 9

Seuls les volants homologués seront acceptés. En cas de désaccord, les volants de référence sont :

- Yonex Mavis 600 pour les tableaux NC,
- Yonex AS 20 pour tous les autres tableaux.

Article 10

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, leur entraîneur, les arbitres, et les membres du Comité d'organisation.

Article 11

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match. Il est ensuite interdit de quitter le terrain pendant le match sauf autorisation de l'arbitre.

Article 12

Une tenue conforme aux circulaires de l'I.B.F. et de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Article 13

Volant touchant un obstacle :

- Si le volant touche le plafond, quelle que soit la phase de jeu, il sera considéré comme faute.
- Si le volant touche une poutre, un câble ou un panneau :
 - o Au service : let. A la 2^{ème} fois consécutive, il devient faute.
 - o En cours de jeu, il sera considéré comme faute

Article 14

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 15

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Article 16

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Article 17

Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

Article 18

Les joueurs devront respectés les règles sanitaires en vigueur lors de la date de compétition (Masque, Passe sanitaire, ...).

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LA SALLE, DE MEME QU'IL EST INTERDIT D'Y BOIRE ET D'Y MANGER SAUF AUX ENDROITS AMENAGES A CET EFFET.

Le Juge-Arbitre : Vincent ARRECGROS